

AVIS

RUR.21.325.AV-Nature

Demande de dérogation émanant de Natagora concernant les opérations liées au renforcement de population et/ou la réintroduction de spécimens de six espèces de plantes vasculaires protégées au niveau de cinq RNA à Arlon et Etalle, ceci dans le cadre du Life Anthropofens

Avis adopté le 10/12/2021

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande

Demandeur : SPW – Département de la Nature et des Forêts – DNEV
Structure consultée : Pôle Ruralité - Section Nature
Type de dossier : Demande de dérogation aux mesures de protection des espèces animales et/ou végétales
Date de réception : 29/11/2021
Références : DNF/DNEV/JPB/Sorties 2021 : 18112

Avis

Référence légale : Loi du 12 juillet 1973 sur la Conservation de la Nature
Délai de remise d'avis : 45 jours
Préparation de l'avis : Visioconférence du 7/12/2021

AVIS

Après examen du dossier sous rubrique, le Pôle "Ruralité" Section "Nature" **accepte** que soit accordée la dérogation demandée, les différentes étapes du projet s'inscrivant dans le cadre d'un protocole scientifique rigoureux, en accord avec les recommandations de l'UICN et de l'Union européenne. Le service territorialement compétent du DNF devra bien entendu être systématiquement tenu informé au préalable des opérations de réintroduction (dates et lieux de plantations).



Philippe BLEROT
Président du Pôle « Ruralité » Section « Nature »